



AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE L'ACCORD UNEDIC DU 22 MARS ?

Malgré un mouvement de contestation nationale, cet accord a été signé par le gouvernement le jeudi 26 juin.

Il touche toutes les personnes intérimaires, salarié-e-s en contrat court, intermittent-e-s du spectacle et hors spectacle, chômeurs et chômeuses, et autres précaires en tout genre ...

Cet accord **met en danger le système de l'assurance chômage** en transformant les conditions d'indemnisation des différentes catégories de travailleurs (délai de carence, allocation, durée d'indemnisation).

Pour les intermittent-e-s du spectacle (annexe 8 et 10) et les intérimaires (annexe 4), cela entraîne notamment une baisse conséquente des indemnités.

Toutes les personnes travaillant en contrat court sans passer par une boîte d'intérim seront exclues de l'annexe 4 (extra hôtellerie, éducation nationale ...). Elles basculeront dans le régime général et perdront au minimum la moitié de leurs indemnités.

Cet accord participe à **la destruction de l'ensemble des droits sociaux**, nous pousse vers une précarité de plus en plus extrême et creuse davantage les inégalités sociales.

À l'heure où 80% des embauches se font en contrats courts, nous désirons une assurance chômage plus juste, qui prenne en compte les différentes situations professionnelles et nous protège face à la flexibilisation du marché du travail.

Nous ne sommes pas des privilégié-e-s !
Précaires de tout bord, rassemblons-nous pour échanger

RENDEZ-VOUS LUNDI 30 JUIN - Dalle Kennedy 14h30

accès metro - Kennedy et bus 31

animations, magasin gratuit, débats mouvants, porteur de paroles,
atelier ouvert de batukada, goûter

La **Coordination des Intermittents et Précaires** se mobilise contre cette réforme et organise des AG régulières au Théâtre de la Parcheminerie (23, rue de la Parcheminerie - métro République)

cipbretagne@gmail.com
<http://cipbretagne.blogspot.fr/> - onglet «Boite a outils»
Page Facebook publique : Cipbretagne35



AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE L'ACCORD UNEDIC DU 22 MARS ?

Malgré un mouvement de contestation nationale, cet accord a été signé par le gouvernement le jeudi 26 juin.

Il touche toutes les personnes intérimaires, salarié-e-s en contrat court, intermittent-e-s du spectacle et hors spectacle, chômeurs et chômeuses, et autres précaires en tout genre ...

Cet accord **met en danger le système de l'assurance chômage** en transformant les conditions d'indemnisation des différentes catégories de travailleurs (délai de carence, allocation, durée d'indemnisation).

Pour les intermittent-e-s du spectacle (annexe 8 et 10) et les intérimaires (annexe 4), cela entraîne notamment une baisse conséquente des indemnités.

Toutes les personnes travaillant en contrat court sans passer par une boîte d'intérim seront exclues de l'annexe 4 (extra hôtellerie, éducation nationale ...). Elles basculeront dans le régime général et perdront au minimum la moitié de leurs indemnités.

Cet accord participe à **la destruction de l'ensemble des droits sociaux**, nous pousse vers une précarité de plus en plus extrême et creuse davantage les inégalités sociales.

À l'heure où 80% des embauches se font en contrats courts, nous désirons une assurance chômage plus juste, qui prenne en compte les différentes situations professionnelles et nous protège face à la flexibilisation du marché du travail.

Nous ne sommes pas des privilégié-e-s !
Précaires de tout bord, rassemblons-nous pour échanger

RENDEZ-VOUS LUNDI 30 JUIN - Dalle Kennedy 14h30

accès metro - Kennedy et bus 31

animations, magasin gratuit, débats mouvants, porteur de paroles,
atelier ouvert de batukada, goûter

La **Coordination des Intermittents et Précaires** se mobilise contre cette réforme et organise des AG régulières au Théâtre de la Parcheminerie (23, rue de la Parcheminerie - métro République)

cipbretagne@gmail.com
<http://cipbretagne.blogspot.fr/> - onglet «Boite a outils»
Page Facebook publique : Cipbretagne35